



SYNCHRO LATIN DANCE

Les catégories du Synchro Latin Dance sont :
Duo, Groups et Formations en Kid – Junior - Adult

Catégories: Duo (2 danseurs) - Group (3 à 7 danseurs) - Formation (8 à 24 danseurs).

Divisions d'âge :

Kids 11 ans et moins

Juniors 12 à 15 ans

Adults 16 ans et plus

Nous recherchons des performances parmi les nombreuses propositions de style latin sur tous les types de musique latine comme la Samba, le Cha Cha, le Jive, la Salsa, Bachata ou tout autre type de musique d'inspiration latine choisi par le concurrent (Groups-Formations-Duo Freestyle), sauf pour les Duo des catégories G/F/E (voir ci-dessous). Les performances peuvent se faire sous toute forme ou dans une combinaison de deux ou plusieurs styles différents selon la catégorie.

Pour la catégorie G-F-E en duo les danses latines sportives seront les suivantes :

Samba – Cha cha – Jive selon la catégorie.

Catégorie G : Cha Cha

Catégorie F : Cha Cha & Samba

Catégorie E : Cha Cha & Samba & Jive

Catégorie Freestyle : libre

Le Duo pourra choisir de concourir dans un style de danse, plusieurs, les trois ou Freestyle.

Caractéristiques et mouvements: l'élément fondamental de la discipline consiste à danser côte à côte en synchronisation ; par conséquent, tous les danseurs doivent exécuter leurs mouvements et leurs figures en même temps et dans la même direction, en maintenant leur alignement tout au long de la performance.

(Pour les Groups & Formations uniquement ! Les dernières 15-20 secondes peuvent intégrer l'alignement libre comme finale de la performance.)

1. La musique:

Duo : La musique est imposée par l'organisateur pour les catégories G & F & E

La musique est sélectionnée par les duos pour la catégorie Freestyle. Tous les rythmes musicaux latins ou d'inspiration latine sont acceptés. Les danseurs apportent leur musique sur un CD, sans oublier de marquer le nom et la catégorie sur le CD. Un seul morceau par CD.

Groups & Formations : La musique est sélectionnée par les danseurs. Tous les rythmes musicaux latins ou d'inspiration latine sont acceptés. Les danseurs apportent leur musique sur un CD, sans oublier de marquer le nom et la catégorie sur le CD. Un seul morceau par CD.

2. Durée de performance:

Duo

Cat. G/F/E/Freestyle De 1 minute minimum à 1 minute et 15 secondes maximum.

Groups

De 2 minutes et 30 secondes minimum à 3 minutes maximum.

Formations

De 3 minutes à 4 minutes au maximum.

3. Tempo: pas de restriction pour les Groups & les Formations & Duo Freestyle

Pour les Duos en catégorie G/F/E :

Samba : 50-52 bpm / Cha Cha : 30-32 bpm / Jive : 42-44 bpm

5. Lifts (portés) / mouvements acrobatiques / contacts: pas autorisé.

6. Accessoires de scène: pas autorisé.

7. Interdictions: il est interdit de retirer et/ou de jeter au sol des vêtements ou des accessoires pendant la chorégraphie ceci en entrant ou en sortant de la piste. Cette discipline n'est pas une danse de « couple » et le partenariat n'est autorisé à aucun moment pendant la performance.

8. Les équipes et les Duo freestyle de Synchro Latin Dance dansent une par une sur leur propre musique tout au long des tours, y compris la finale. Le système à point est utilisé dans les tours de qualification et le placement (skating system) pour la finale.

Les Duo des catégories G/F/E dansent à plusieurs sur la piste, selon la dimension de la piste et sur la même musique (imposée par l'organisateur). Le système à croix est utilisé lors des tours de qualifications et le placement (skating system) pour la finale.

9. Les costumes peuvent être de carnaval, africains, futuristes, de rue, caribéens, ou toute combinaison de ces styles et d'autres styles adaptés à la danse ou aux danses exécutées. Voir les règles générales qui régissent les vêtements, le maquillage... ci-dessous

ÂGE DIVISION

Il n'est pas possible de participer dans la même discipline et catégorie dans deux tranches d'âge différentes au cours d'une même année civile.

DÉTERMINER LA TRANCHE D'ÂGE D'UN PARTICIPANT

La tranche d'âge d'un participant est déterminée par son année de naissance puisqu'elle s'inscrit dans l'année civile de la compétition.

1. Pour les Duos la date de naissance du partenaire le plus âgé détermine la tranche d'âge. Un partenaire étant plus jeune de moins de deux ans que la limite d'âge inférieure peut danser dans une division plus âgée, mais la différence d'âge ne peut pas dépasser trois ans.

Exemple : si un danseur a 10 ans et l'autre a 13 ans, ils peuvent danser dans la division Junior, mais si le danseur le plus jeune n'a que 9 ans, ils ne peuvent pas.

NOTE 1 : alors que les danseurs plus jeunes peuvent danser une division « supérieure », l'inverse n'est pas possible et les danseurs plus âgés ne peuvent pas danser une division « inférieure ».

NOTE 2 : un danseur plus jeune qui danse dans une division « supérieure » tel que défini dans les règles, comme par exemple un enfant de 11 ans qui danse dans la division Junior Duo, DOIT danser dans cette division d'âge dans cette catégorie pour le restant de l'année de compétition. Il ou elle ne peut pas danser dans la division Kids avec un partenaire différent, mais il ou elle pourrait danser dans la division plus jeune (Kids) dans des Groupes ou des Formations.

2. Dans les Groupes et les Formations, un danseur n'ayant pas plus de deux ans de moins que la limite d'âge inférieure peut danser dans une division plus âgée. Cette règle s'applique à toutes les divisions d'âge des Groupes ou Formations, et avec la restriction suivante : pas plus de 50 % des danseurs du Groupes ou de la Formation ne peuvent être plus jeunes de deux (2) ans ou moins que la division d'âge effective. L'âge de tous les autres danseurs du Groupes ou de la Formation doit être dans la tranche d'âge spécifiée.

NOTE 1 : alors que les danseurs plus jeunes peuvent danser une division « supérieure », l'inverse n'est pas possible et les danseurs plus âgés ne peuvent pas danser une division « inférieure ».

Lorsqu'un danseur a choisi de monter à un niveau d'âge supérieur dans une catégorie spécifique, il ou elle doit rester dans cette division d'âge jusqu'à la fin de l'année et ne pas revenir en arrière.

RÈGLES RÉGISSANT LES COSTUMES, LE MAQUILLAGE, LES MOUVEMENTS ET LES THÈMES

RÈGLES GÉNÉRALES DES COSTUMES POUR TOUTES LES DIVISIONS D'ÂGE

Les costumes doivent couvrir les parties intimes des danseurs pendant toute la durée de la performance. Parties intimes : fesses, poitrine et zones pubiennes (voir photo 1)

Les parties intimes du corps doivent être recouvertes d'un matériau non transparent pouvant être de toute couleur, sauf de couleur chair ou beige. Lorsqu'un matériau transparent est utilisé pour couvrir ces zones, il doit être doublé avec un matériau non transparent.

BAS DU CORPS :

Fesses : les fesses sont définies comme la zone allant du pli entre la jambe et le postérieur jusqu'à la ligne de hanche à travers le corps.

Ligne de hanche : c'est la ligne droite horizontale du niveau supérieur de la culotte (ne devant pas être trop basse), le haut de la ligne entre les muscles des fesses (sillon inter-fessier) ne doit pas être visible.

Ligne de culotte : c'est la ligne inférieure de la culotte (ne devant pas être trop haute)

La ligne de hanche de la culotte doit être suffisamment haute pour couvrir l'intégralité du pli vertical entre les fesses.

La culotte doit couvrir l'ensemble des fesses à l'arrière (voir les images 2 et 3). À l'avant, la ligne de culotte doit suivre la ligne entre le corps et la jambe fléchie. La distance entre la ligne de hanche et la ligne de la culotte doit être d'au moins 5 centimètres (2 pouces) lorsqu'elle est mesurée sur le côté (voir l'image 1).

Les bas de bikinis raccourcis, les strings, les strings appliqués et tous les shorts imitant un look de string sont interdits aussi bien dans les costumes masculins que féminins. Les danseurs doivent s'assurer que leurs costumes sont correctement ajustés, car des shorts ou des culottes mal ajustés peuvent se coincer ou exposer les fesses d'une manière qui serait interdite.

Il est recommandé que tous les danseurs hommes portent une ceinture de danse masculine sous leur costume. Il est interdit de porter un costume composé uniquement d'une ceinture de danse masculine.

HAUT DU CORPS :

Les hauts de bikinis raccourcis, les bustiers et les débardeurs sont interdits dans toutes les divisions d'âge (voir les images 3 et 4). Danseuses : il est interdit aux danseuses de dévoiler les seins au-delà de ce qui est montré sur l'image 4.

RÈGLES GÉNÉRALES RÉGISSANT LE MAQUILLAGE, LES MOUVEMENTS ET LES THÈMES

1. Le maquillage et les costumes doivent être appropriés à l'âge et au sexe, et doivent être adaptés à la discipline dans laquelle ils sont utilisés. Le maquillage et les costumes ne doivent jamais être offensants pour le public ou les autres concurrents. La musique doit également être appropriée à la tranche d'âge du ou des danseurs. Les paroles sexuellement explicites et les sons gutturaux sont interdits. Tous les danseurs doivent être conscients des paroles de la chanson qu'ils utilisent.
2. Les professeurs et chorégraphes doivent tout particulièrement s'assurer que les thèmes choisis soient adaptés à l'âge des enfants et des jeunes, en veillant à éviter les mouvements à connotation sexuelle, les thèmes morbides, les combats brutaux, les tueries, etc.
3. Si des symboles religieux ou politiques sont utilisés comme décoration et/ou costume, ils doivent être adaptés au thème et à la chorégraphie dans lesquels ils sont utilisés. Ces symboles doivent toujours être de bon goût et ne doivent jamais être offensants pour le public ou les autres concurrents. Les bijoux personnels ne doivent être portés que s'ils font partie du costume.
4. Tous les danseurs et les entraîneurs doivent être conscients que si le président du jury donne un avertissement pour une infraction aux règles ci-dessus (régissant les costumes, le maquillage, les mouvements et les thèmes), l'infraction doit être immédiatement retirée. Si les concurrents mis en garde répètent l'infraction au prochain tour, ils seront pénalisés.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA DIVISION DES KIDS

Outre les règles générales concernant les costumes, le maquillage, les mouvements et le thème, les points suivants s'appliquent à la division des enfants :

Les enfants doivent être encouragés à s'habiller comme des enfants et non pas comme des adolescents et des adultes. Le maquillage doit être utilisé pour mettre en évidence les caractéristiques du visage ou pour dépeindre un personnage. Les cheveux doivent être soignés, maintenus attachés, sauf s'ils servent à représenter un personnage, un animal, une poupée de chiffon, etc. Les extensions de cheveux, postiches ou perruques doivent être du type de ceux couramment utilisés par des enfants. Les extensions de cheveux, postiches, queues de cheval et perruques peuvent être utilisés tant qu'ils ne faussent pas l'âge de l'enfant.

Les accessoires de costumes à connotation sexuelle, sadomasochiste, s'écartant des normes ou évoquant des thèmes réservés aux adultes sont interdits dans la division des enfants.

Des costumes fabriqués entièrement à partir de matériaux transparents sont interdits, mais le même matériau peut être utilisé pour les manches et pour couvrir les jambes (par exemple : pantalons et manches de style Aladin).

Les danseurs de la division des enfants ne doivent jamais apparaître nus ou dans un costume insinuant la nudité. Par conséquent, les combinaisons, justaucorps, hauts et pantalons de couleur chair, brun clair, beige ou naturelle ne doivent pas être portés d'une manière insinuant la nudité. La résille, la dentelle ou tout matériau similaire ne doit jamais être utilisé pour couvrir les parties intimes du corps à moins d'être garni d'une matière qui ne soit pas de couleur chair. Pour tous les événements d'arts de la scène, les DANSEURS dans la division des ENFANTS doivent recouvrir leur torse d'un tissu.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA DIVISION DES JUNIORS

Outre les règles générales concernant les costumes, le maquillage, les mouvements et le thème, les points suivants s'appliquent à la division des juniors :

Les règles spéciales pour la division des juniors (ci-dessus) s'appliquent également à la division des jeunes. Les jeunes doivent toujours être habillés de façon appropriée à leur âge et leur image doit être celle d'un jeune et non pas celle d'un adulte.

Image globale: L'image globale qu'un danseur crée doit être dans les limites du bon goût et ne pas être offensante pour quiconque dans l'auditoire.

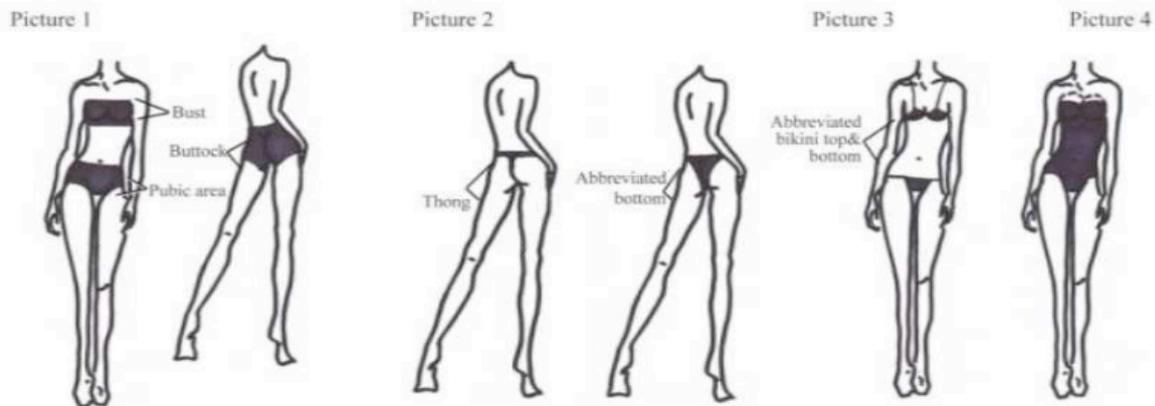
REMARQUE: Une musique, un thème, une chorégraphie, un costume ou une image globale inappropriée peut entraîner une perte de points, et tout mauvais usage ou **abus dans ces domaines peut mener à la disqualification.**

RÈGLES SPÉCIALES POUR LA DIVISION ADULTE

Toutes les règles générales régissant les tenues, le maquillage, les mouvements et les thèmes s'appliquent à la division adulte.

Les danseurs adultes doivent garder à l'esprit qu'ils sont ceux et celles qui créent les tendances, inspirent les jeunes danseurs et leur servent de modèles. C'est pourquoi il est très important d'avoir une tenue de bon goût.

IMAGES



Fédération Suisse Romande de Danse

Jean-Luc Budry
Président